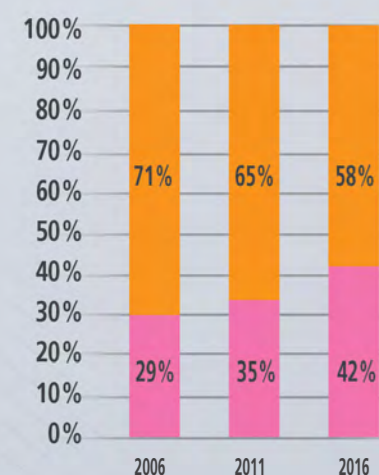
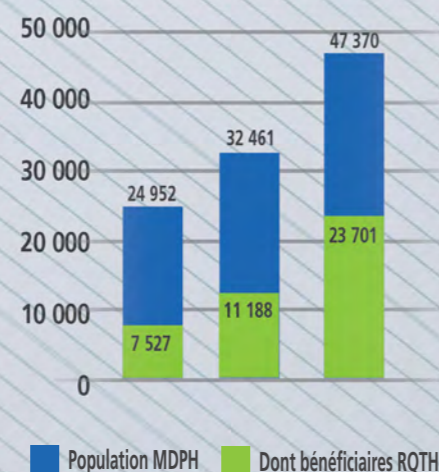




55% DES PERSONNES RECONNUES PAR LA MDPH

Plus d'une personne sur deux a le statut de bénéficiaire de la RQTH parmi le public reconnu par la MDPH (avec l'ouverture d'un droit légal à compensation de handicap).



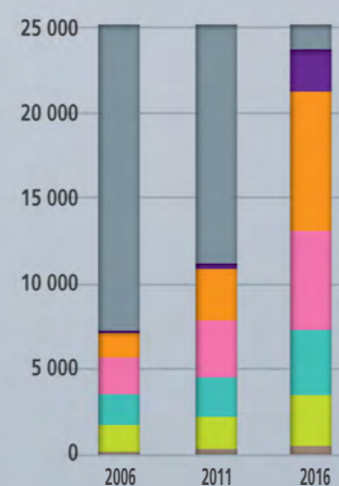
58% SONT DES HOMMES

Historiquement, les hommes sont majoritairement représentés depuis 2006 (71%) mais leur proportion tend à diminuer avec l'augmentation plus rapide des bénéficiaires de sexe féminin.



45% ONT PLUS DE 50 ANS

L'évolution récente de la population bénéficiaire de la RQTH montre une augmentation significative du public 50-59 ans (34% aujourd'hui contre 20% en 2006) et des 60 ans et plus (1% en 2006 contre 10% aujourd'hui).



10-19 ans 20-29 ans 30-39 ans 40-49 ans 50-59 ans 60 ans et +



© htc spt. 2017



Maison Départementale des Personnes Handicapées de La Réunion

www.mdpd.re

Siège social :
13 rue Fenelon - BP 60183
97464 Saint-Denis cedex

Antenne Sud :
13 rue Archimbaud
97410 Saint-Pierre

Courriel : mdp974@mdp.re

N° Vert 0 800 000 262

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Groupement d'intérêt public (GIP) créée le 13 janvier 2006 par :



LES CHIFFRES CLÉS 2016

RÔLE D'OBSERVATOIRE

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de La Réunion poursuit sa mission d'observatoire avec l'actualisation de l'étude menée en 2013 sur les bénéficiaires de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Ce document de synthèse prend en compte l'évolution du public cible sur les quatre dernières années.

Étude-Flash SUR LES BÉNÉFICIAIRES DE LA RQTH À LA RÉUNION

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



DE LA POPULATION RÉUNIONNAISE

âgée de 20 à 59 ans est concernée par la RQTH. Ce taux a doublé en quatre ans (2.57 % en 2012).



PRÈS DE 24 000 BÉNÉFICIAIRES DE LA RQTH EN 2016

En dix ans, le nombre de bénéficiaires a triplé passant de 7 257 personnes en 2006 à 23 709 personnes à fin 2016 (pour mémoire: 11 189 personnes en 2011). Le taux de progression de 112% sur les cinq dernières années (contre 54% sur le quinquennat précédent) reflète l'impact des politiques d'insertion des TH et de la réforme de l'AAH.



AIDER D'AVANTAGE LES PERSONNES HANDICAPÉES

dans leur projet professionnel en mettant en place des solutions et outils adaptés en termes d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. La Réunion enregistre un taux de chômage trois fois supérieur à celui de la France métropolitaine. Il est donc primordial de sensibiliser les employeurs pour recruter davantage de travailleurs porteurs de handicap.

LA RQTH UN ATOUT POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

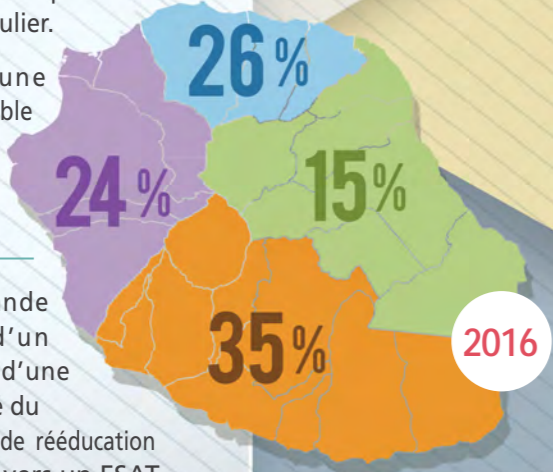
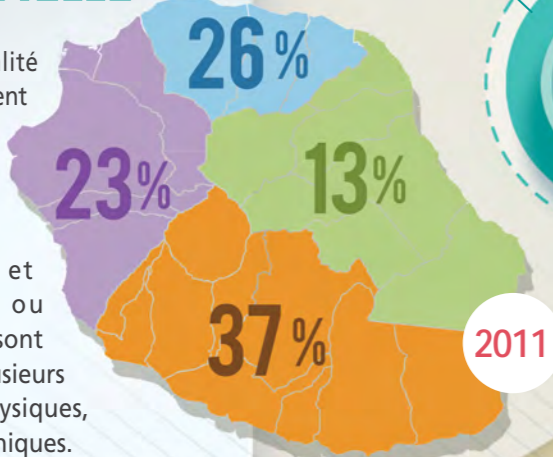
La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, souvent appelée RTH ou RQTH, s'adresse aux personnes en situation de handicap en âge de travailler, dont les possibilités d'obtenir, et de conserver un emploi ou d'accéder à une formation sont réduites par suite d'une ou plusieurs altérations des fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.

La RQTH s'adresse également aux personnes souffrant d'une maladie chronique ou d'un problème de santé particulier.

Elle est attribuée pour une durée de 1 à 5 ans renouvelable et permet de bénéficier de mesures spécifiques pour l'insertion professionnelle.

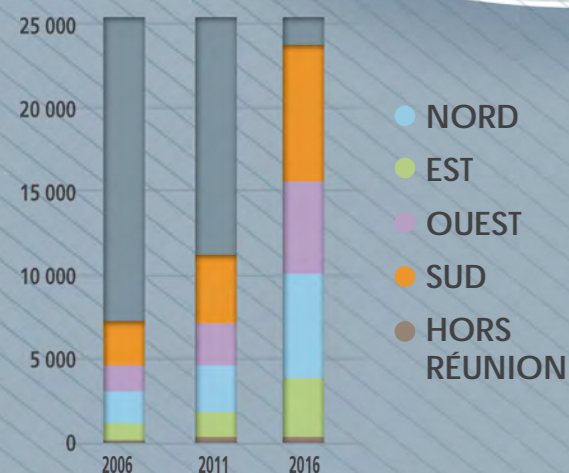
Depuis 2009, toute demande d'AAH s'accompagne d'un examen de la RQTH et d'une orientation vers le marché du travail, vers un centre de rééducation professionnelle ou vers un ESAT.

DE PROGRESSION ANNUELLE
de 2011 à 2016 contre 9% sur le quinquennat précédent.



17%

2502



BÉNÉFICIAIRES supplémentaires par an

Sur les cinq dernières années, les mouvements annuels d'entrées/sorties du dispositif RQTH ont conduit à une variation nette de 2 502 personnes par an. Il y a quatre ans, cette variation était estimée à 1 600 personnes/an.

A SAVOIR !

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) délivre cette reconnaissance qui s'accompagne également d'une orientation professionnelle vers le milieu de travail le mieux adapté à chaque bénéficiaire (marché du travail ordinaire, centre de réadaptation et milieu protégé)

3 PUBLICS IDENTIFIÉS SELON LA NOTION DE DISTANCE À L'EMPLOI



PUBLIC 1
CONSIDÉRÉS
COMME PROCHES
DE L'EMPLOI

En majorité, des déficients physiques (moteur, viscéral, douleur, fatigue). Ils ne perçoivent pas d'allocations AAH mais bénéficient d'une orientation vers le milieu ordinaire du travail. Personnes en situation d'emploi ou à la recherche d'un emploi avec un besoin avéré d'accompagnement par un opérateur spécialisé (Pôle Emploi, Cap Emploi, Sameth). Certaines personnes peuvent être également en arrêt de longue maladie ou en pension d'invalidité de sécurité sociale.



PUBLIC 2
ÉLOIGNÉS
TEMPORAIREMENT
OU DURABLEMENT
DE L'ACTIVITÉ
PROFESSIONNELLE

Des déficiences très variées entraînant un taux d'incapacité de 50 à 79% avec une restriction substantielle d'accès à l'emploi (RSDAE) ou supérieur à 80%. Ils vivent en milieu ordinaire avec des allocations. Un quart des individus bénéficie soit d'une prestation de compensation du handicap (18%), soit d'un accompagnement par un service médico-social ou accueil temporaire (6%).



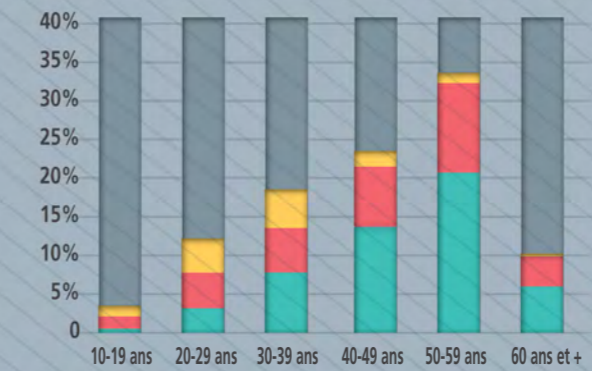
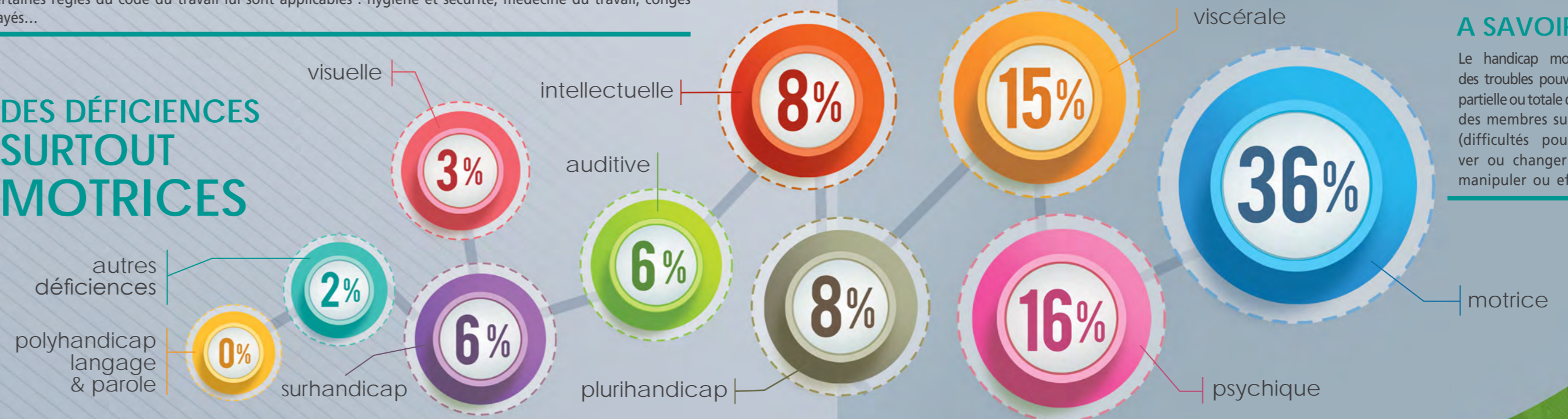
PUBLIC 3
TRÈS ÉLOIGNÉS
DE L'EMPLOI ET
ORIENTÉS VERS UNE
PRISE EN CHARGE
EN ÉTABLISSEMENT
MÉDICO-SOCIAL

En majorité, des déficients intellectuels et/ou psychiques. Compte tenu de leurs limitations importantes d'activité, une bonne partie de ce public bénéficie d'une orientation vers le milieu protégé. Certains pourront intégrer le milieu ordinaire après une période concluante d'autonomisation en ESAT. Il est d'ailleurs constaté une diminution de la proportion de ce public entre 2012 et 2016 (15% en 2012).

A SAVOIR !

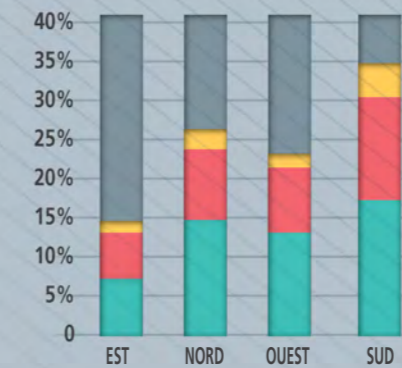
L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), anciennement Centre d'Aide par le Travail (CAT), est un organisme médico-social en charge d'accompagner des travailleurs ayant besoin d'un soutien médical, social, éducatif et psychologique. Le travailleur en ESAT n'a pas le statut de salarié. Toutefois, certaines règles du code du travail lui sont applicables : hygiène et sécurité, médecine du travail, congés payés...

DES DÉFICIENCES SURTOUT MOTRICES



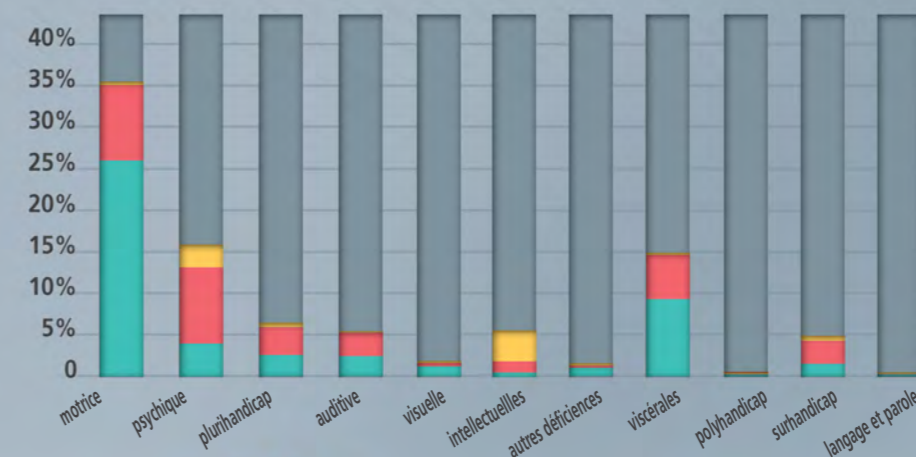
L'ÂGE DU PUBLIC

Les quinquagénaires sont les plus nombreux parmi les personnes considérées comme proches de l'emploi (public 1) ou temporairement éloignées (public 2). Ils ne représentent par ailleurs qu'une personne sur dix parmi les personnes orientées vers une prise en charge médico-sociale (public 3).



LE TERRITOIRE DU PUBLIC

Dans chaque bassin, on compte au moins une personne sur deux qui appartient au public 1 (plutôt proche de l'emploi); les bassins Nord et Ouest disposant des meilleures proportions avec environ 57%. Parmi ceux qui sont plus éloignés de l'emploi, on note une surreprésentation dans le Sud qui concentre près de 45% du public 3.



LES DÉFICIENCES DU PUBLIC

L'approche croisée parcours/déficiences confirme la place centrale des déficiences motrice et viscérale pour la RQTH seule (Public1) ainsi que la prépondérance des déficiences intellectuelles et/ou psychiques pour le public 3

A SAVOIR !

Le handicap moteur recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre, manipuler ou effectuer certains gestes).